



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Conseil  
d'évaluation  
de l'École

---

**DOSSIER DE PRESSE**  
**Installation du**  
**Conseil d'évaluation de l'École**

30 juin 2020

## ÉDITO

Conduire chaque élève à la maîtrise des compétences et des savoirs fondamentaux, permettre la meilleure insertion dans l'enseignement supérieur, le monde professionnel et la vie citoyenne, augmenter le sentiment de réussite collective et de bien-être des élèves, des personnels et des autres acteurs de la communauté éducative,....

Voilà autant d'objectifs visés dans l'École de la République qui sont favorisés par une analyse adéquate des contextes d'éducation, d'enseignement et d'apprentissage, une identification des besoins des élèves et des personnels, une compréhension du cadre institutionnel, la mobilisation des énergies, des compétences et des marges de manœuvre de chaque acteur, une vision stratégique de l'acte pédagogique et éducatif.

Il s'agit là du cœur d'une véritable démarche d'évaluation et le Conseil d'évaluation de l'École, créé par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, porte cette vision.

Instance faîtière placée auprès du ministre, indépendante dans son programme de travail, ses avis et recommandations, le Conseil d'évaluation de l'École travaille à la cohérence de l'évaluation des politiques publiques d'Éducation. Il vise le développement de la capacité évaluative des acteurs de l'École, et la diffusion d'une culture d'évaluation au service de la réussite des élèves et du pouvoir d'agir de la communauté éducative. Pour enrichir le débat public sur l'éducation, le Conseil pourra aussi faire réaliser des évaluations.

L'instance délibérative du Conseil, tout comme ses groupes d'appui et de travail, reflètent la volonté de croiser les expertises pour une évaluation la plus complète, objective et constructive possible. Les chercheurs et scientifiques ont une place essentielle, aux côtés des inspecteurs généraux et des spécialistes de l'évaluation ou des statistiques ; en outre, pour garantir que les avis et recommandations soient en prise avec la réalité de l'expérience sur le terrain et puissent donner lieu à une mise en œuvre effective, des directions du ministère sont représentées dans l'instance et les groupes de travail, qui contiennent aussi des acteurs de terrain.

C'est dans cet esprit que sera conduit l'ensemble du programme de travail que le Conseil votera lors de sa séance inaugurale. D'ores et déjà y figure l'une des missions que la loi a confiées au Conseil : définir pour la première fois en France un cadre méthodologique national et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements du second degré. Démarche collective avant tout au service de l'établissement, destinée à l'aider à s'analyser et à progresser, le processus d'évaluation mis en place dans les académies sera accompagné par le Conseil d'évaluation de l'École.

Puisse le Conseil d'évaluation de l'École, par son travail scientifique et coopératif, aider tous les acteurs du monde de l'Éducation dans leur mission et éclairer la société sur son École.

Béatrice Gille

Présidente du Conseil d'évaluation de l'École

# LOI & DÉCRET

*Le Conseil d'évaluation de l'École est créé par l'article 40 de la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance qui a été adoptée par le Parlement le 4 juillet 2019 et promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.*

## **Code de l'éducation – Livre II – Titre IV – Chapitre 1er bis – Art. L. 241-12**

"Le conseil d'évaluation de l'école, placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

À ce titre :

1° Il veille à la cohérence des évaluations conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs, dont ceux en faveur de l'école inclusive, et les établissements d'enseignement scolaire. À ce titre, il établit une synthèse des différents travaux d'évaluation sur le système éducatif et a pour mission d'enrichir le débat public sur l'éducation en faisant réaliser des évaluations ;

2° Il définit le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ; pour ce faire, il s'appuie sur toutes les expertises scientifiques, françaises et internationales, qu'il estime nécessaires. Il s'assure de la fréquence régulière de ces évaluations d'établissements et définit les modalités de leur publicité.

L'accès aux données utilisées pour ces évaluations à des fins de statistiques et de recherche est garanti, sous réserve du respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et du livre III du code des relations entre le public et l'administration;

3° Il donne un avis sur les méthodologies, sur les outils et sur les résultats des évaluations du système éducatif organisées au niveau national par les services du ministre chargé de l'éducation nationale ou dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux ;

4° Il propose des méthodologies de mesure des inégalités territoriales scolaires et formule toute recommandation utile pour les réduire.

Il formule toute recommandation utile au regard des résultats des évaluations mentionnées au présent article.

Il établit un programme de travail annuel, qu'il transmet au ministre chargé de l'éducation nationale. Ce programme est rendu public. En accord avec le ministre chargé de l'agriculture, ses travaux peuvent prendre en compte l'enseignement agricole.

#### **Art. L. 241-14**

Les rapports, les avis et les recommandations du conseil d'évaluation de l'école sont rendus publics.

<https://beta.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038902409/2019-09-02>

**Décret n° 2019-1058 du 17 octobre 2019**

**Art. D. 241-37**

[...]

Le conseil élabore un rapport annuel. Les rapports, avis et recommandations du conseil sont approuvés à la majorité des membres présents. Ils sont rendus publics, dans un délai d'un mois.

Le conseil d'évaluation de l'école peut entendre toute personne sur les questions qui relèvent de sa compétence. [...]

**Art. D. 241-38**

Le conseil d'évaluation de l'école élabore son programme de travail annuel qui est approuvé par une délibération de ses membres. Ce programme de travail annuel est transmis au ministre chargé de l'éducation nationale avant d'être rendu public, dans un délai d'un mois.

Au titre de la mission relative aux évaluations des établissements mentionnée au 2° de l'article L. 241-12, le conseil d'évaluation de l'école analyse la proposition de programmation des évaluations des établissements pour l'année scolaire à venir et les résultats des évaluations des établissements réalisées au cours de l'année scolaire écoulée que lui transmet, chaque année en fin d'année scolaire, le recteur d'académie. [...]

<https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039234082>

# LES MEMBRES DU CONSEIL

*"Le conseil d'évaluation de l'école comprend, outre son président nommé par le Président de la République, treize membres de nationalité française ou étrangère, à parité de femmes et d'hommes pour chacun des collèges mentionnés aux 1° et 2°"*

**Art. L. 241-13 du code de l'éducation**

*La composition du Conseil d'évaluation de l'École a été publiée au Bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2020 :*

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENG2015916K.htm>

## La présidente



- **Béatrice Gille**, présidente du conseil de l'évaluation de l'École

Béatrice Gille a été nommée par décret présidentiel le 5 février 2020 présidente du Conseil, elle était auparavant rectrice de la région académique d'Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités.

Professeure agrégée de grammaire, Béatrice Gille commence sa carrière en enseignant les lettres classiques pendant 7 ans en région parisienne (Seine saint Denis, Seine et Marne et Val de Marne). Elle intègre ensuite la haute fonction publique et la promotion 1989 "Liberté Egalité Fraternité" de l'École nationale d'administration, et devient conseillère à la Chambre régionale des comptes de la Réunion. En complément des activités de contrôle juridictionnel, de gestion et de contrôle budgétaire, elle collabore à des missions d'audits et sera également rapporteure à temps partiel à la Cour des Comptes.

Revenue dans le monde de l'Éducation en services déconcentrés en tant que Secrétaire générale de l'académie de Toulouse pendant quatre ans, elle est ensuite nommée en 1997 directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Au cours des 5 années passées à piloter des politiques nationales de ressources humaines, elle est chargée entre autres de la réforme du statut des chefs d'établissement.

En 2003, Béatrice Gille retrouve les corps de contrôle et d'évaluation en entrant à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR). Pendant 9 ans, elle y exerce des fonctions de contrôle, d'étude et d'évaluation, elle préfigure la mission ministérielle d'audit interne, collabore à la construction de méthodologie d'évaluation de politiques publiques, à la production de nombreux rapports concernant le fonctionnement et l'efficacité du système d'enseignement et de recherche.

À partir de 2012, Béatrice Gille est nommée rectrice, chancelière des universités, tout d'abord de l'académie de Nancy-Metz puis de l'académie de Créteil en 2014 et enfin, en 2018, de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier.

Du collège de région parisienne au rectorat de la région académique Occitanie, du secrétariat général de l'académie de Toulouse à la direction d'administration centrale au ministère, de la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion à l'inspection générale, le parcours de Béatrice Gille, par l'alternance entre des fonctions opérationnelles et d'évaluation, lui permet une connaissance approfondie du système scolaire, de son pilotage et de son fonctionnement, de ses territoires, une compréhension des enjeux des politiques publiques et une expertise dans leur évaluation.

## Parlementaires

*"Deux députés et deux sénateurs désignés, respectivement, par les commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat compétentes en matière d'éducation"*

### Désignés par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale :

- **Sylvie Charrière**, professeure d'éducation physique et sportive, députée de Seine-Saint-Denis (LREM)



Principale adjointe au Collège Jacques Prévert de Gagny, puis principale du collège Romain Rolland (REP +) de Clichy-Sous-Bois, Sylvie Charrière, élue députée en 2017 s'implique particulièrement sur les problématiques liées à l'éducation. Vice-présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, elle préside le Comité National d'Orientation et d'Évaluation des cités éducatives, elle est notamment co-auteure du rapport sur l'obligation de formation des 16-18 ans et rapporteure pour avis du projet de loi "pour un avenir professionnel".

- **Maxime Minot**, directeur adjoint en accueil collectif de mineurs, député de l'Oise (LR)



Élu municipal puis maire, Maxime Minot est élu député en 2017. Il est secrétaire de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation. Particulièrement investi dans les sujets d'éducation il est secrétaire de la Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République et co-auteur du rapport d'information en conclusion de la mission effectuée à la Guadeloupe et à la Martinique pour la rentrée scolaire.

**Désignés par la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat :**



- **Mireille Jouve**, professeure documentaliste, sénatrice des Bouches-du-Rhône, (SE – Membre RDSE)

Institutrice de formation, Mireille Jouve a été adjointe au maire de Meyrargues dès 2001 avant de devenir maire de cette commune en 2008. Elle est sénatrice depuis 2014. Elle est co-auteure d'un rapport sur les rythmes scolaires.



- **Laurent Lafon**, professeur associé au CNAM, sénateur du Val-de-Marne, (UDI)

Consultant en finances publiques locales, il a été élu municipal puis maire jusqu'à son élection au Sénat en 2017. Membre de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, il est co-auteur du rapport d'information sur les nouveaux territoires de l'éducation et a également été chargé de mission par le premier ministre sur la mobilité académique dans l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur en Ile-de-France.

## Personnalités qualifiées

"Six personnalités choisies pour leur compétence en matière d'évaluation ou dans le domaine éducatif"

### Désignées par le président de l'Assemblée nationale :



- **Anna Cristina D'Addio**, économiste, Senior Policy Analyst au sein de l'équipe du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation* (GEM) à l'UNESCO.

Anna Cristina D'Addio supervise, coordonne et contribue à la recherche thématique menée par l'équipe du Rapport mondial du suivi de l'éducation auprès de l'UNESCO. Auparavant à l'OCDE elle travaillait sur les questions d'éducation financière, d'inégalité et de transmission intergénérationnelle de l'éducation ainsi que sur le vieillissement des populations et sur les questions de protection sociale liées à la pauvreté, aux pensions, à la fécondité et aux familles avec un accent particulier sur le rôle des politiques. Elle a également été chercheuse en micro-économétrie appliquée aux questions relatives au marché du travail et à l'éducation. Elle a enseigné et mené des recherches à l'Université de Copenhague, l'Université catholique de Louvain et l'Université d'Aarhus. Elle est titulaire d'un doctorat en économie quantitative de l'Université catholique de Louvain, d'un doctorat en économie publique de l'Université de Pavie et d'un master en économie quantitative de l'Université catholique de Louvain.



- **Éric Charbonnier**, économiste, expert en éducation à l'OCDE dans la direction de l'éducation et des compétences.

Éric Charbonnier contribue à la publication *Regards sur l'Éducation* et à l'étude PISA sur les élèves de 15 ans. Il a dirigé pendant plusieurs années le Programme des indicateurs des systèmes d'enseignement (INES) de l'OCDE qui fournit des données sur la performance des systèmes d'éducation des 37 pays membres de l'OCDE et d'un ensemble de pays partenaires. Il travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux indicateurs pour évaluer la qualité des systèmes d'accueil et d'éducation des jeunes enfants et des filières professionnelles du secondaire. Éric Charbonnier est titulaire d'un master en économie et en statistiques.

## Désignées par le président du Sénat :



- **Martine Daoust**, professeure des universités, agrégée en pharmacie, sciences du médicament

Maire (mandat 2020-2026) de Corancy dans la Nièvre, Martine Daoust a été directrice du Groupe de recherches sur l'alcool et les Pharmacodépendances à Amiens (GRAP- INSERM ERI 24) et chargée de mission évaluation (2003-2007) à la MSTP au Ministère de la Recherche. Elle a participé, pour la communauté scientifique dans le domaine "Biologie Santé Médecine", à la mise en place des contrats quadriennaux des différentes vagues des universités et à la réalisation d'outils pour l'évaluation de l'activité des équipes de recherche. Martine Daoust a été rectrice de l'académie de Limoges et de Poitiers.



- **Jacques Lévy**, géographe, professeur à l'université polytechnique des Hauts-de-France

Ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan, il est nommé en 2020 titulaire de la chaire Intelligence spatiale de l'Université polytechnique des Hauts-de-France. Il est aussi membre du rhizome de recherche Chôros. Il a été chercheur au CNRS, professeur à l'Université de Reims et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, professeur invité dans de nombreuses universités. Ses centres d'intérêt principaux sont la théorie de l'espace des sociétés, notamment au travers de la géographie du politique, des villes et de l'urbanité, de l'espace public et de l'urbanisme, de l'Europe et de la mondialisation. Il s'intéresse à l'épistémologie et aux méthodes des sciences sociales, avec une attention particulière pour la cartographie et la modélisation et les langages non verbaux. Il a récemment dirigé un projet de recherche sur les inégalités territoriales du système éducatif français. Il a reçu en 2018 le prix international Vautrin-Lud, considéré comme le prix Nobel de géographie.

## Désignées par le chancelier de l'Institut de France :

- **Marie-Paule Cani**, professeure d'informatique à l'École polytechnique, membre de l'Académie des sciences.



Chercheuse en informatique graphique, elle s'intéresse à la création de contenu numérique pour les mondes virtuels animés. Ses résultats sur la modélisation intuitive des formes 3D et leur animation ont des applications dans les domaines des jeux et du cinéma, pour la conception d'objets industriels, de simulateurs d'entraînement, ainsi que pour la recherche scientifique. Elle a reçu l'Outstanding Technical Contributions Award d'Eurographics, une Advanced Grant de l'European Research Council (ERC) et la médaille d'argent du CNRS. Membre de l'association Femmes & Sciences, Marie-Paule Cani milite pour la mixité et la diversité dans les formations et les professions scientifiques. Elle a fait partie du comité d'évaluation de l'ANR en 2019, sous l'égide du HCERES, et préside depuis 2020 le conseil scientifique de la Société Informatique de France (SIF).

- **Olivier Houdé**, professeur de psychologie à l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.



Instituteur de formation initiale, Olivier Houdé est spécialiste du développement cognitif des enfants et des apprentissages à partir de l'étude expérimentale des comportements et des technologies d'imagerie du cerveau. Il est administrateur de l'Institut Universitaire de France (IUF), directeur honoraire du Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDÉ) CNRS/Université de Paris, membre également de l'Académie des technologies, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et membre Senior honoraire de l'IUF. Il est l'auteur de plus de 700 publications et communications scientifiques, ses derniers ouvrages sont : *L'inhibition au service de l'intelligence. Penser contre soi-même* (PUF, 2020) ; *L'intelligence humaine n'est pas un algorithme* (Odile Jacob, 2019) ; *L'école du cerveau. De Montessori, Freinet et Piaget aux sciences cognitives* (Mardaga, 2018) ; *Le cerveau et les apprentissages*, avec Grégoire Borst (Nathan, 2018).

### Représentants du ministre chargé de l'éducation nationale

- **Édouard Geffray**, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- **Caroline Pascal**, cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)
- **Fabienne Rosenwald**, directrice de l'évaluation, de la performance et de la prospective (DEPP)

# RAPPORTS

**IGEN-IGAENR** - *L'évaluation des établissements par les académies* - Thierry Bossard, Joël Goyheneix, Marc Pelletier, coordinateurs - décembre 2017.

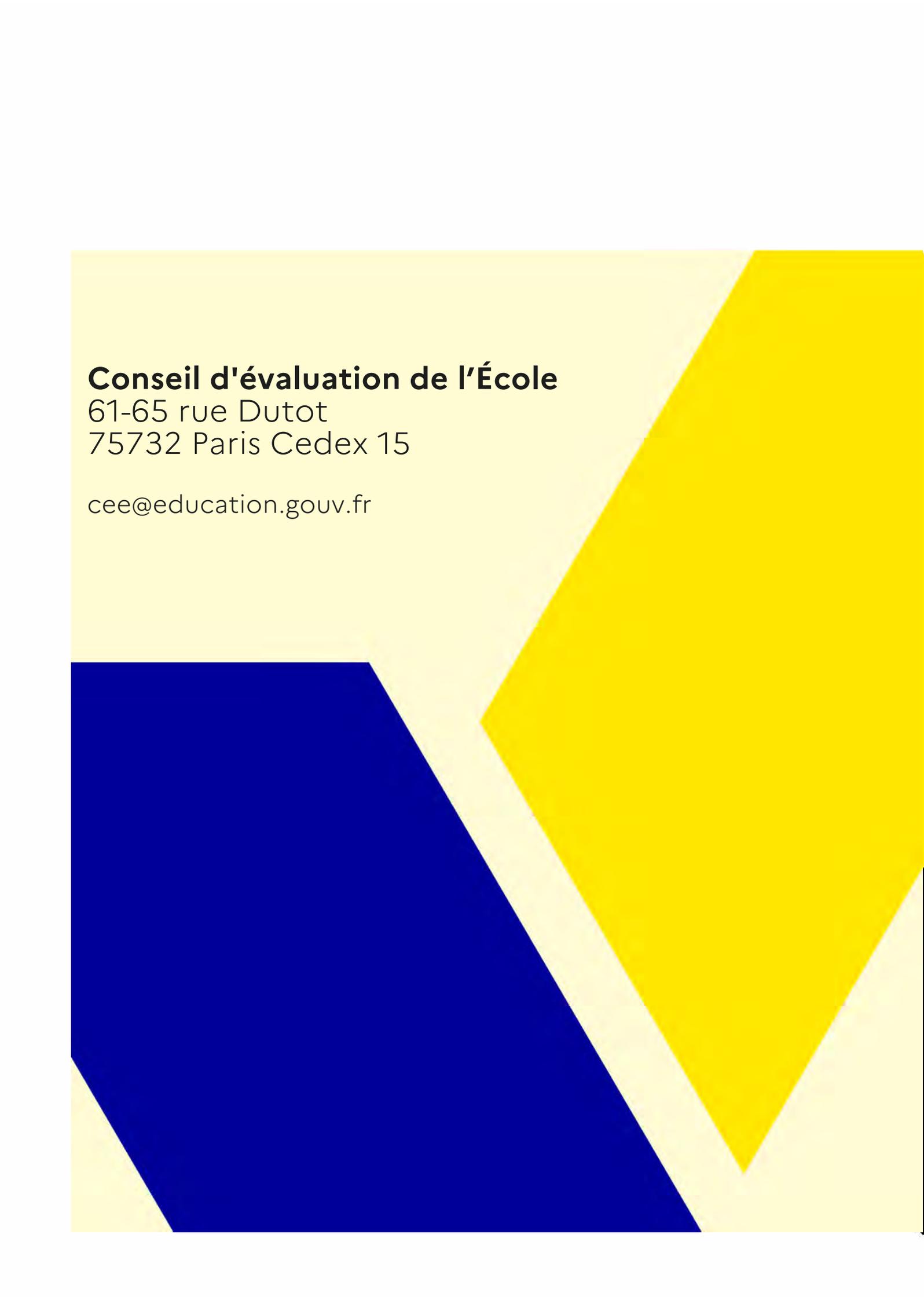
<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-etablissements-par-les-academies-9410>

**Cour des comptes** - *L'Éducation nationale : organiser son évaluation pour améliorer sa performance* - Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale - Décembre 2017

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/leducation-nationale-organiser-son-evaluation-pour-ameliorer-sa-performance>

**Assemblée nationale** – *L'organisation de la fonction d'évaluation du système éducatif* - Rapport d'information de Régis Juanico et Marie Tamarelle-Verhaeghe - septembre 2018

[http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cec/l15b1265\\_rapport-information#](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cec/l15b1265_rapport-information#)



**Conseil d'évaluation de l'École**

61-65 rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

[cee@education.gouv.fr](mailto:cee@education.gouv.fr)